



MAIRIE DE FRAGNES  
64 rue du Bourg - 71530  
e-mail : [mairie.fragnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.fragnes@wanadoo.fr)  
Tél. : 03 85 45 73 56  
Fax : 03 85 45 75 21

**COMMUNE DE FRAGNES**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**06/03/2012**

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 06 Mars 2012 à 20 h 50, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY – CHANUSSOT - DECHAUME - NOTTIN - PARIS –

MM. FICHOT – GAUDRAY - PASCAL - STAPHANE.

Absents excusés : M. PION pouvoir à M. Gaudray

M. REGNAULT pouvoir à M. Gonnot

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance à l'unanimité : Marie-Annick CHANUSSOT.

Approbation à l'unanimité des procès verbaux des séances du 29 Novembre 2011 et 10 Janvier 2012.

**Modification de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire demande le rajout : Point sur la fusion avec La Loyère en point n°1.

- Monsieur Le Maire lit une lettre de remerciement.
- 17 avril : Mr MICHOUX présente son programme à l'équipe municipale.

**1. FUSION AVEC LA LOYERE.**

Monsieur Le Maire fait lecture des courriers échangés entre les deux municipalités et le SIGEC.

Les communes de Fragnes et de La Loyère ont engagé depuis octobre 2010 une réflexion sur le projet de fusion des deux communes motivée par des raisons notamment économiques.

Plusieurs aspects du projet de fusion ont été étudiés en commission de travail, l'organisation des ressources humaines, la gestion budgétaire ainsi que la fiscalité.

Sur ce dernier point, une analyse fiscale, présentée par la direction des services fiscaux le 07 Février 2012, a pu démontrer un écart important des taux d'imposition et des valeurs locatives (environ 20%) entre les deux communes.

Selon les dispositions du Code Général des Impôts, les taux peuvent être harmonisés progressivement sur 12 ans dans le cadre d'une fusion. Cependant, la révision générale des valeurs locatives datant de 1970 n'est pas prévue par le législateur, impliquant inévitablement un niveau d'imposition disparate entre les deux populations.

Au regard de la problématique fiscale évoquée et en accord avec les élus de La Loyère,

Monsieur le Maire propose de mettre fin au projet de fusion avec la Commune de La Loyère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et :

- **DECIDE** de mettre fin au projet de fusion avec la commune de La Loyère.

Un courrier sera envoyé aux élus de La Loyère. Ce courrier sera également publié dans la feuille de Fragnes pour informer la population. Il sera proposé à Mr MOUROUX de faire un article commun pour le journal de saône et loire.

Accord à l'unanimité.

## **2. SALLES DU BICENTENAIRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

- Tirage au sort pour les locations du 24 et 31 décembre (Inscriptions jusqu'à la fin de la semaine n°1)

- Ajouter au règlement intérieur : Interdiction d'utiliser des barbecues aux abords des salles.

Accord à l'unanimité.

## **3. RESTAURANT SCOLAIRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

Remboursement des tickets si absence signalée la veille avant 9h30 ou sur présentation d'un certificat médical.

Adopté à l'unanimité

## **4. MAISON DES JEUNES.**

### **A. Convention de participation au Raid Bourgogne Aventure**

- Participation 1600 €.
- Inscriptions jusqu'au 13 mars 2012.
- Composition de l'équipe au 31 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

### **B. Acquisition des tenues de l'équipe des jeunes de Fragnes.**

Enveloppe allouée de 600 €.

Inciter les jeunes à porter les tenues avec le logo de Fragnes le plus possible pendant la compétition.

Adopté à l'unanimité

## **5. POINT SERVICE POSTAL AU RELAIS VELO.**

Présentation du projet par Mr STAPHANE et Mme DECHAUME.

### **- Convention de partenariat avec La Poste.**

Pas d'agence postale mais un point service postal.

Dérogation pour la vente de différents produits tels que des timbres, colis etc....

Formation de l'employée du relais vélo prise en charge par La Poste.

1 % des ventes reversées à la commune.

Lettres et colis récupérées tous les jours.

Début au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Durée de la convention 1 an renouvelable.

Adopté à l'unanimité.

- Modification de la Régie des recettes de la Porte Verte : rajouter la vente des produits postaux

Adopté à l'unanimité.

## **6. AMENAGEMENT DE LA RUE DU GROS BUISSON.**

Validation du choix de la commission d'Appel d'Offres.

- Lot VRD (+ option 3): Entreprise SCREG - 174 693.85 € H.T.

- Lot Espaces Verts : Entreprise POIMBOEUF – 16 406.75 €.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION PIIC 2012.**

Demande d'une subvention au Conseil Général de 28 712 € dans le cadre du PIIC 2012 pour le projet d'aménagement du centre de loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

- Demandes de deux gratuités de salle pour Loup Kid :

1. Carnaval du 18 février 2012 (demande faite dans les délais mais conseil municipal de février 2012 annulé).

2. Repas dansant du 31 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

- Demande de gratuité de salle pour la soirée jeux du Club Cyclo le 04 février 2012.

Adoptée à l'unanimité.

- Demande de gratuité de salle pour la soirée dansante de l'ALDN les 24-25 février 2012

Adoptée à l'unanimité.

## **9. ASSOCIATIONS COMMUNALES.**

Réflexion sur les critères d'attribution des subventions et des prêts de salle.

Au regard des argumentations des demandes de gratuité de salle par les associations et des comptes financiers bénéficiaires de certaines associations, les critères doivent être rediscutés.

#### Demandes de gratuité de salle.

A partir 2013, 4 gratuités de salle maximum par association pour l'organisation d'une manifestation ouverte au public, soumises à délibération du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

#### Demande de Subvention.

Mr GAUDRAY souhaite que l'on applique l'arrêté du 11 octobre 2006 faisant obligation de transmettre par l'étude de la demande de subvention le compte financier de l'association.

Mr FICHOT propose de définir avec chaque association le seuil financier qui déclenchera la subvention. Retour de demande de subvention avec les comptes de l'association.

Pour demande de subvention d'une association un seuil consensuel justifié de sa part sera défini. Budget réalisé de l'année à fournir. Subvention non systématique.

Adopté à l'unanimité.

### 10. **QUESTIONS DIVERSES.**

- Location de salle du 25 Août annulée.

- Remboursement des arrhes accordé.

- Spectacle du Pied de la Momie.

- Facture de 670 € pour l'achat des DVD.

- Lecture d'un courrier de Fleur de Sel.

- Tableau de présence pour les bureaux de vote.

- Bilan rapide des C.O.P.

➤ **C.O.P Urbanisme et Déplacements (F. PARIS)**

Toute modification de PLU doit passer par l'agglo. Toute révision est étudiée en C.O.P PLU Intercommunal en 2014-2015.

➤ **C.O.P Sport (D. FICHOT)**

Début d'inventaire du matériel sportif transféré au Grand Chalon.

➤ **C.O.P Social (A. GAUDRAY)**

Petite Enfance : Fermeture de 3 lundis du RAM de Fragnes sans que les administrés en soient informés.

Insertion Sociale : Le Grand Chalon s'appuie sur les associations existantes.

Présentation du fonctionnement de la banque alimentaire.

Sécurité - Santé : Beaucoup de projets.

➤ **C.O.P Eau - Assainissement (L.PASCAL)**

Présentation du Budget.

Présentation des zones d'interventions.

➤ **C.O.P Culture (A.DECHAUME)**

Mme DECHAUME n'a pas assisté aux réunions.

- Prochain Conseil Municipal : 27 mars 2012.

- 13 avril 2012 : Spectacle humoristique.

- Travaux cuisine Maison des Jeunes : Devis demandés.

- Réunion jeudi 15 avril 2012 à 20h30 pour le devenir de l'école de musique.

Séance levée à 23h45.